



Rachat de la part de l'ex-conjoint.

Par **ts280**, le **08/02/2016** à **11:37**

Bonjour,

Ma compagne , divorcé depuis 2 ans , 2 enfants possède une maison qu'elle avait fait construire avec son ex mari y a 5 ans.

Au moment du divorce son ex-mari lui a laissé la maison mais le jour ou elle souhaiterait la vendre , elle devra lui reverser « sa part » , il s'agit d'un engagement moral car la maison est à son nom à elle ...

La maison a été estimée à 400 000 € , elle a été construite sur un terrain familial appartenant à elle estimé à 130 000 € et donc dans un soucis d'équité elle devrait lui reverser 135 000 € (la moitié de la valeur de la maison)

Moi je souhaiterai racheter cette « part » afin de pouvoir avancer assemble sans être « redevable »

Comment cela peut-il être mis en place afin que en cas de problèmes il n'y ai pas de surprises ? Je vais devoir faire un emprunt , est-ce que les banques pourront me prêter au titre d'un prêt immobilier ? Faut-il partir sur la création d'une SCI ?

Merci de votre aide.